

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT PC-2768-9-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2768-9-PD1 modifiant le plan d'urbanisme PC-2768 dans le but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal concernant principalement la densification dans les aires TOD et l'encadrement réglementaire des milieux humides et hydriques d'intérêt :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2768-9-PD1, intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme PC-2768 dans le but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal concernant principalement la densification dans les aires TOD et l'encadrement réglementaire des milieux humides et hydriques d'intérêt ».
2. Le **mardi, 3 juin 2025 à 18h00** où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cet amendement au Règlement PC-2768 est fait dans le but d'assurer la cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, notamment en ce qui concerne la densification dans les secteurs TOD et le cadre réglementaire relatif aux zones humides et aux cours d'eau d'intérêt.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition sujette à approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 16 mai 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk



PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2768-9-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2768-9-PD1 amending the Planning Programme PC-2768 to ensure concordance with the Agglomeration of Montreal's land-use planning and development concept, primarily regarding densification in TOD areas and the regulatory framework for wetlands and watercourses of interest:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On May 6, 2025, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2768-9-PD1, entitled "By-law amending the Planning Programme PC-2768 to ensure concordance with the Agglomeration of Montreal's land-use planning and development concept, primarily regarding densification in TOD areas and the regulatory framework for wetlands and watercourses of interest".
2. On **Tuesday, June 3, 2025, at 6:00 p.m.** or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the draft by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2768 is in order to ensure consistency with the Agglomeration of Montreal's land-use planning and development concept, particularly with regard to densification in TOD areas and the regulatory framework for wetlands and watercourses of interest.
5. The draft by-law does not contain any provision subject to approval by way of referendum.
6. The draft by-law may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, May 16, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk